



# INSTRUCTIONS DE COURSE

## CHAMPIONNAT DE FRANCE VOILE RADIO COMMANDEE Classe IOM

Du 21 au 24 mai 2010

Organisé par le Club de Voile de CASTELNAUDARY  
Base nautique de la GANGUISE - 11410 BELFLOU

### Préambule (Rappel des formalités d'inscription - Extrait de l'Avis de Course)

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- la preuve de membre compétition de l'association IOM
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité validé par le responsable national de la jauge

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2. les règlements fédéraux,
- 1.3. le système de course HMS 2007, le SYRNIN et l'addenda Q

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé à l'entrée du club de voile.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée 20 minutes avant le signal d'avertissement de la flotte concernée le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la zone de contrôle.
- 4.2 Le pavillon « Aperçu » avec deux signaux sonores (un signal sonore lors de l'amenée) signifie : « La « flotte » est retardée. Le signal d'avertissement sera fait au minimum deux minutes après l'amenée de l'aperçu » (ceci modifie la règle E1.2).

### 5. PROGRAMME DES COURSES

#### 5.1 Jours de navigation :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
Vendredi 21/05/10	12h00	flottes à suivre jusqu'à 18h30
Samedi 22/05/10	9h30	flottes à suivre jusqu'à 17h30 AG à 18H00
Dimanche 23/05/10	9h30	flottes à suivre jusqu'à 18h30
Lundi 24/05/10	9h30	flottes à suivre jusqu'à 14h00

#### 5.2 Le dernier jour de la régate, 24 mai, aucun signal d'avertissement pour

- une nouvelle course ne sera donné après 12h30
- une nouvelle flotte ne sera donné après 14h00

## 6. ANNONCE DES FLOTTES

Chaque début de procédure de départ sera annoncé comme suit : « Nième course, flotte (x) au départ ».

## 7. ZONES DE CONTROLE et DE MISE à L'EAU

- La zone de contrôle située devant le club de voile encadrée par des barrières girondines
- la zone de mise à l'eau est constituée d'un ponton à droite de la zone de contrôle

## 8. LES PARCOURS

- 8.1. Les parcours seront de type « triangulaire » ou « aller et retour », avec éventuellement marque de dégagement et/ou porte sur décision du CC
- 8.2. Le parcours à effectuer sera affiché sur le tableau de Parcours, situé sur la zone de contrôle

## 9. MARQUES

- 9.1. Les marques de parcours ou de dégagement sont décrites sur le tableau de Parcours.
- 9.2. Les marques de départ / d'arrivée sont décrites sur le tableau de Parcours.

## 10. LE DEPART

- 10.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle E 3.5 modifiée comme suit

Temps //Annonce verbale		Signification
2'	« Deux minutes » + Signal sonore	Avertissement
1'30'	« Une minute et trente secondes »	
1'	« Une minute » + Signal sonore	Préparatoire
	50s-40s-30s-20s-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1	
0	Signal sonore à zéro	Départ

- 10.2 L'application des règles 29 et 30 se fera par l'annonce verbale correspondante.

- 10.3 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de course pendant toute la durée de la flotte qui ne les concerne pas

- 10.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 3 minutes après son signal de départ sera classé DNS

- 10.4.1 Lorsqu'un incident, pouvant porter préjudice à un ou plusieurs concurrents non fautifs, a lieu juste avant, pendant le signal de départ ou avant que les bateaux n'aient dégagé la ligne de départ, le comité de course pourra annuler le départ de la flotte par l'annonce verbale « annulation et nouveau départ » et la faire recourir.

Le(s) bateau(x) fautif(s) devra(ont) effectuer sa(leur) pénalité après le signal du départ de la flotte recourue mais avant de prendre lui-même(eux-mêmes) le départ (ceci modifie les règles 36 , 81 et E 5.8).

## 11. REDUCTION DE PARCOURS

Application de la règle 32.1(c) sans pavillon et avec annonce verbale correspondante avant que le premier ne passe la marque qui précède la ligne d'arrivée.

## 12. L'ARRIVEE

Les marques utilisées seront décrites sur le tableau de parcours.

### **13. SYSTEME DE PENALITE**

- 13.1.** L'addenda Q « Arbitrage direct des courses en flotte de bateaux radiocommandés » s'appliquera.
- 13.2.** L'addenda Q sera affiché au tableau officiel.

### **14. TEMPS LIMITES**

- 14.1.** Le temps limite pour finir la course pour le premier bateau est de 30 minutes.
- 14.2.** les bateaux manquant à finir dans un délai de 5 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

### **15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

- 15.1.** Le SYRNIN (SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions) s'applique. Le texte est affiché au tableau officiel.
- 15.2.** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le club de voile
- 15.3.** Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 15.4.** Des avis seront affichés dans les 10 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé dans le club de voile. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 15.5.** Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b) après application du SYRNIN
- 15.6** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire d'une réclamation par un bateau :
- Départ, bateaux en attente
  - Règles de sécurité
- Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.
- 15.7** Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation qui suit la communication de la décision, pour les instructions concernant les courses/flottes de la veille du dernier jour
  - (b) pas plus de 10 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie les règles 66 et E5.10.
- 15.8** Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 10 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie les règles 62.2 et E5.5(b).

### **16 CLASSEMENT**

- 16.1** Le système de classement est précisé dans le système de course HMS 2007
- 16.2** Trois courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.

### **16.3 Courses retirées**

Résultats exclus (retranchés). Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retranchés comme suit :

Après 4 courses validées	1 retranché
Après 8 courses validées	2 retranchés
Après 16 courses validées	3 retranchés
Après 24 courses validées	4 retranchés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

## **17 REGLES DE SECURITE**

La règle 1.2 est remplacée par « quand il est embarqué sur un bateau d'assistance, chaque concurrent doit être responsable du port d'une flottabilité personnelle adaptée aux conditions ».

## **18 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT**

Les remplacements d'équipement endommagé ou perdu doivent être limités aux avaries jugées irréparables sur des matériels limités. La décision est soumise à l'autorisation du comité de course, après avis éventuel du jaugeur.

## **19 CONTROLES DE JAUGE**

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Le comité de course et/ou le jury pourront faire procéder à la jauge d'un bateau à tout moment de l'épreuve par simple annonce verbale « N° (x) à la jauge ». Le concurrent devra aussitôt se rendre dans la zone de jauge. Le refus de présentation entraînera la disqualification pour toute l'épreuve.

## **20 BATEAU OFFICIEL DE RECUPERATION**

Le bateau officiel de récupération est identifié par la couleur orange de sa coque

## **21 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Dans le cas d'un contrôle depuis des bateaux accompagnateurs, les règles de maniement de ces bateaux sont précisées en **annexe**

## **22 PRIX**

Des prix seront distribués comme suit:

Médaille d'or de la FFVoile	au 1er Champion de France
Médaille d'argent de la FFVoile	au 2ieme Vice Champion de France
Médaille de bronze de la FFVoile	au 3ieme

## **23 RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

### **COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL**

Président du Comité de Course	:	Bernadette DELBART
Président du Jury	:	Jacques SIMON
Jaugeur d'épreuve	:	Michel BRUN